

Juin 2020

Conserver ou restituer ? Telle est la question

90% des œuvres africaines... ne se trouveraient pas en Afrique. Nous connaissons encore actuellement un mouvement intellectuel de décolonisation dans les anciennes métropoles. Dans ce contexte se pose, entre autres, la question de la restitution de biens culturels acquis pendant la période coloniale. Ceux-ci se trouvent disséminés partout dans le monde, très souvent hors de l'Afrique. On peut voir ces œuvres dans de nombreux musées européens, du musée du Quai Branly au British Museum en passant par le Musée de Tervuren, en Belgique.

Un sujet plus que jamais d'actualité

Afin de témoigner du passé et de mettre en lumière les cultures africaines et leur diversité, de plus en plus de musées voient le jour sur le continent africain, comme le Musée national de Kinshasa ou le musée des Civilisations Noires au Sénégal financé par la Chine¹. Mais surtout, cela témoigne de la volonté des populations d'Afrique de mettre elles-mêmes en scène leur histoire, ce qui relance inévitablement le débat concernant les restitutions des œuvres africaines se trouvant sur d'autres parties du globe.

Par rapport à certains de ses voisins, comme la France et l'Allemagne, la Belgique semble être à la traîne quant à la restitution des trésors coloniaux². Un tel retard peut témoigner de la complexité de la question car il ne s'agit pas seulement de déterminer qui est le propriétaire de ces

trésors mais cette question se rattache avant tout à l'histoire de deux peuples, les colonisés et les colonisateurs. Un bel exemple de cette complexité est le Musée de Tervuren.

En 2018 a eu lieu la réouverture du Musée de Tervuren, fondé en pleine époque coloniale et restauré dans une optique de « décolonisation ». En effet, avant sa rénovation, le bâtiment était truffé de références coloniales et les expositions n'avaient guère évolué depuis les années 1950. Au contraire, elles continuaient de projeter l'image d'une Belgique dotée d'une mission civilisatrice³.

Selon Julien Volper, conservateur au Musée, la collection appartient à l'histoire du Congo mais fait également partie intégrante de l'histoire de la Belgique, comme en témoigne la présence de certains objets depuis plus d'un siècle dans le musée. Ainsi, ils auraient été appréciés

¹

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/12/05/le-senegal-inaugure-un-musee-des-civilisations-noires-a-dakar_5392879_3212.html.

² S.CESSOU, « Belgique : la restitution du patrimoine africain en débat », publié le 4/11/2018,

<http://www.rfi.fr/fr/afrique/20181102-belgique-restitution-patrimoine-africain-debat>.

³ M.CESSAC, « Belgique-Afrique : à Tervuren, l'AfricaMuseum change de ton », <https://www.jeuneafrique.com/mag/869253/culture/belgique-afrique-a-tervuren-lafricamuseum-change-de-ton/>.

par plusieurs générations de Belges⁴. Sous justification de multiculturalité, afin d'offrir une ouverture à d'autres cultures, le conservateur défend ainsi le maintien des œuvres africaines en son musée.

Mais dès lors, au nom de la multiculturalité, serait-il justifiable de maintenir hors de l'Afrique de telles œuvres ? Pour s'ouvrir à d'autres cultures, nous gardons des œuvres que leurs pays d'origine ont dû reproduire afin de pouvoir en offrir une représentation à leur population, et ce depuis plusieurs générations. Et pourtant, ces œuvres représentent aussi l'histoire, la culture, l'identité du pays colonisé. Imaginez que depuis plusieurs décennies, il n'est souvent plus possible pour les nouvelles générations de découvrir leur patrimoine authentique, hormis par le biais de représentations – parfois grossières – comme ce fut le cas des trônes des Rois de Dahomey⁵.

Se ressent aussi pour le pays colonisé une nécessité d'éduquer ses générations futures par le biais de son art patrimonial et de s'inscrire dans une histoire, une culture et une identité.

Malgré cette volonté de repenser l'orientation du musée, le débat sur la restitution des œuvres pillées durant la colonisation, comme nous le voyons, n'en perd en rien sa vivacité. Un collectif a ainsi demandé la restitution des œuvres d'art quelques semaines seulement après l'inauguration du musée. Comme le

souligne Mireille-Tsheusi Robert, « *Contester le Musée royal de Tervuren, l'histoire coloniale de la Belgique ou son influence actuelle sur le Congo, c'est toucher à des motifs de fierté nationale et à la vitrine internationale du pays* »⁶.

Un autre fait illustrant la vivacité de ce débat est la décision du Roi des Belges de ne pas assister à l'inauguration du musée restauré⁷ afin d'éviter de s'immiscer dans le débat autour de celui-ci.

Comment rendre une restitution possible ?

La première étape pour permettre une restitution des œuvres africaines est la nécessité de réaliser un inventaire de celles-ci, d'en déterminer l'origine et le mode d'acquisition. En effet, il est essentiel de déterminer si les œuvres furent acquises de façon illégale pour en permettre la restitution. Le Musée du Quai Branly à Paris ne compterait ainsi pas moins de 46.000 œuvres africaines autrefois importées avec un tel vice de consentement.

Un autre aspect pratique souvent soulevé, notamment en ce qui concerne les statuettes de l'expédition Storms, est de savoir « Si on restitue, à qui doit-on restituer ? ». Dans le cas de la restitution de telles œuvres à l'État, existe-t-il des musées permettant une conservation

⁴ <https://www.cncd.be/Conserver-ou-restituer-les-oeuvres>.

⁵ *Ibidem*.

⁶ <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20181102-belgique-restitution-patrimoine-africain-debat>.

⁷

<https://www.lejournaldesarts.fr/patrimoine/restitution-doeuvres-le-roi-des-belges-ninaugurera-pas-le-musee-de-lafrique-141797>.

optimale de ces œuvres ? Les personnes émettant ces doutes tombent parfois dans un paternalisme post-colonial, considérant que les trésors sont mieux conservés en Europe que dans leur pays d'origine⁸.

Il est essentiel d'assurer à ces œuvres un cadre présentant un niveau de sécurité suffisant, et ce afin d'éviter des épisodes malheureux, comme celui des nombreuses pièces rendues à la République démocratique du Congo dans les années 70 à l'époque de Mobutu qui se sont ensuite volatilisées⁹. La création de plusieurs musées nationaux dans divers pays africains permet de donner une première réponse à cette critique concernant l'absence de structure pour le retour des œuvres en Afrique, même si cela n'est pas encore suffisant selon certains pour assurer la totale capacité des États africains à préserver et valoriser ces biens.

Et le droit dans tout ça ?

Il existe une Convention de l'UNESCO de 1970 relative à l'importation, l'exportation et le transfert illicites des biens culturels. Cette convention permet d'organiser la restitution d'objets mis récemment en circulation. Cependant, elle a été ratifiée tardivement par la Belgique (2009) et surtout, elle est non rétroactive¹⁰. Dès lors, les objets récoltés durant la période

coloniale ne sont pas couverts par cette Convention et restent ainsi intouchables.

En février 2019, deux propositions de loi ont été déposées concernant la restitution de biens culturels africains, soulignant l'ampleur de la privation matérielle ainsi imposée au continent africain. Une commission d'experts a également été mise en place afin d'examiner les pistes concrètes de futures restitutions. Bien que quelques avancées se font ressentir, rien de réellement effectif au niveau juridique belge n'a encore vu le jour.

Au-delà de toutes les questions pratiques que cette restitution soulève, il ne faut pas passer sous silence les résistances politiques dans ce débat. Ces œuvres coloniales produisent encore actuellement des richesses, fruits d'une période sombre de l'histoire belge, et témoignent, tout comme le racisme structurel, de l'héritage encore bien présent de la période coloniale dans notre société.

Conclusion

Comme le démontre le titre d'un débat participatif intitulé « *Restitution des biens culturels africains : question morale ou juridique ?* » tenu en octobre 2018 au parlement francophone bruxellois¹¹, la question de la restitution va bien au-delà de la simple question juridique car elle

⁸ <https://www.courrierinternational.com/article/la-belgique-doit-elle-restituer-les-oeuvres-coloniales-africaines>.

⁹ <https://www.lalibre.be/culture/arts/rendre-nos-tresors-au-congo-51b87c5be4b0de6db9a8271b>.

¹⁰

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/2013_INFOKIT_1970_FR.pdf.

¹¹

S.CESSOU, op.cit, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20181102-belgique-restitution-patrimoine-africain-debat>.

cristallise la même volonté de deux pays de vouloir promouvoir l'éducation de leurs futures générations par le biais de leur passé commun. Si pour certains cela passe par la question de la multiculturalité, voire même une certaine réminiscence de la restitution d'une grandeur passée¹², pour d'autres il s'agit de la construction d'une identité et d'un facteur de développement¹³. Mais là encore gravitent autour de cette question de restitution d'œuvres coloniales, d'autres questions comme celles de la rédemption, d'un travail sur sa propre histoire ou du racisme, démontrant les aspects multiples à prendre en compte lorsque l'on aborde cette question.

Jusqu'à présent, malgré le grand intérêt que suscite cette thématique dans le débat public, la Belgique n'a reçu que deux demandes formelles de restitution de

pièces figurant dans ses collections coloniales : une demande de la Nouvelle-Zélande concernant le rapatriement des restes humains de Maoris qui se trouvent aux Musées royaux d'Art et d'Histoire et une autre concernant les archives relatives aux métis congolais nés pendant la période coloniale¹⁴.

Malgré la complexité de la question qu'est la restitution, ce qui est certain c'est qu'elle ne peut être abordée que dans le cadre d'une coopération internationale et de dialogue entre les pays d'origines concernés.

Autrices :
Fanny Royen et
Laetitia Belsack

¹² *Ibidem*.

¹³ « Patrimoine africain : facteur de développement pour le président béninois », <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20180601-restitution-patrimoine-africain-facteur-developpement-le-president-beninois>.

¹⁴ "Deux demandes de restitution de biens culturels adressées à la Belgique", <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2019/12/11/deux-demandes-de-restitution-de-biens-culturels-adressees-a-la-b/>.